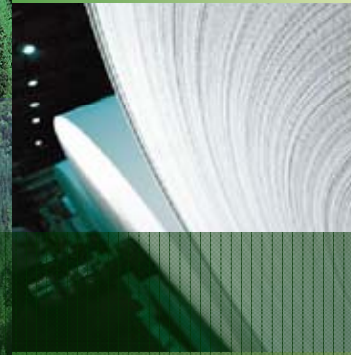
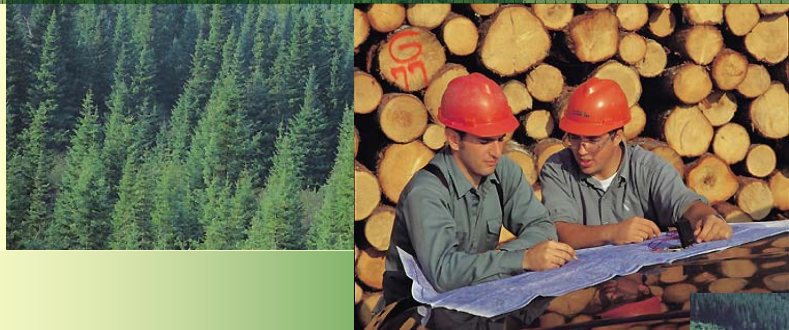


La réforme du régime forestier

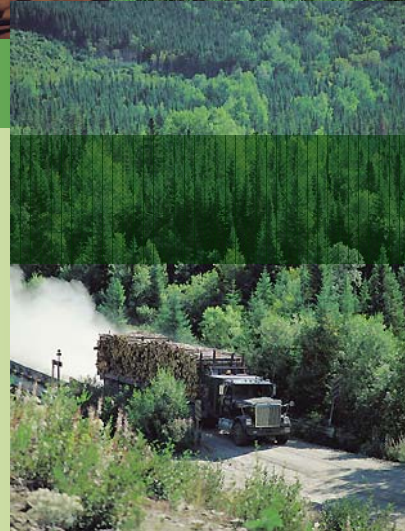


**Colloque conjoint
Kruger-AF2R 2012**

18 janvier 2012



**Conseil de
l'industrie
forestière
du Québec**



**André Tremblay, LLB
Président-directeur général**

Déroulement de la présentation

- Le Conseil de l'industrie forestière du Québec**
- L'industrie forestière**
- Préoccupations de l'industrie quant à la réforme du régime forestier**
- Conclusion**

Conseil de l'industrie forestière du Québec

L'association regroupe:

2011

Secteurs	Membres	Usines
Membres réguliers - sciage	76	114
Membres réguliers - feuillus	10	22
Membres réguliers - PPCP	9	40
TOTAL	95	176

Emplois directs – 2000 à 2010

<u>1^{ère} TRANSFORMATION</u>	<u>2000</u>	<u>2010</u>
Exploitation forestière	19 736	11 332
Industrie des produits du bois	26 760	14 822
Industrie du papier et des produits connexes	<u>22 490</u>	<u>11 454</u>
SOUS-TOTAL :	68 986	37 608
<u>2^{ème} et 3^{ème} TRANSFORMATION</u>	<u>2000</u>	<u>2010</u>
Produits du bois	14 690	13 240
Produits du papiers	<u>12 887</u>	<u>13 165</u>
SOUS-TOTAL	27 777	26 605
GRAND TOTAL	96 763	64 213

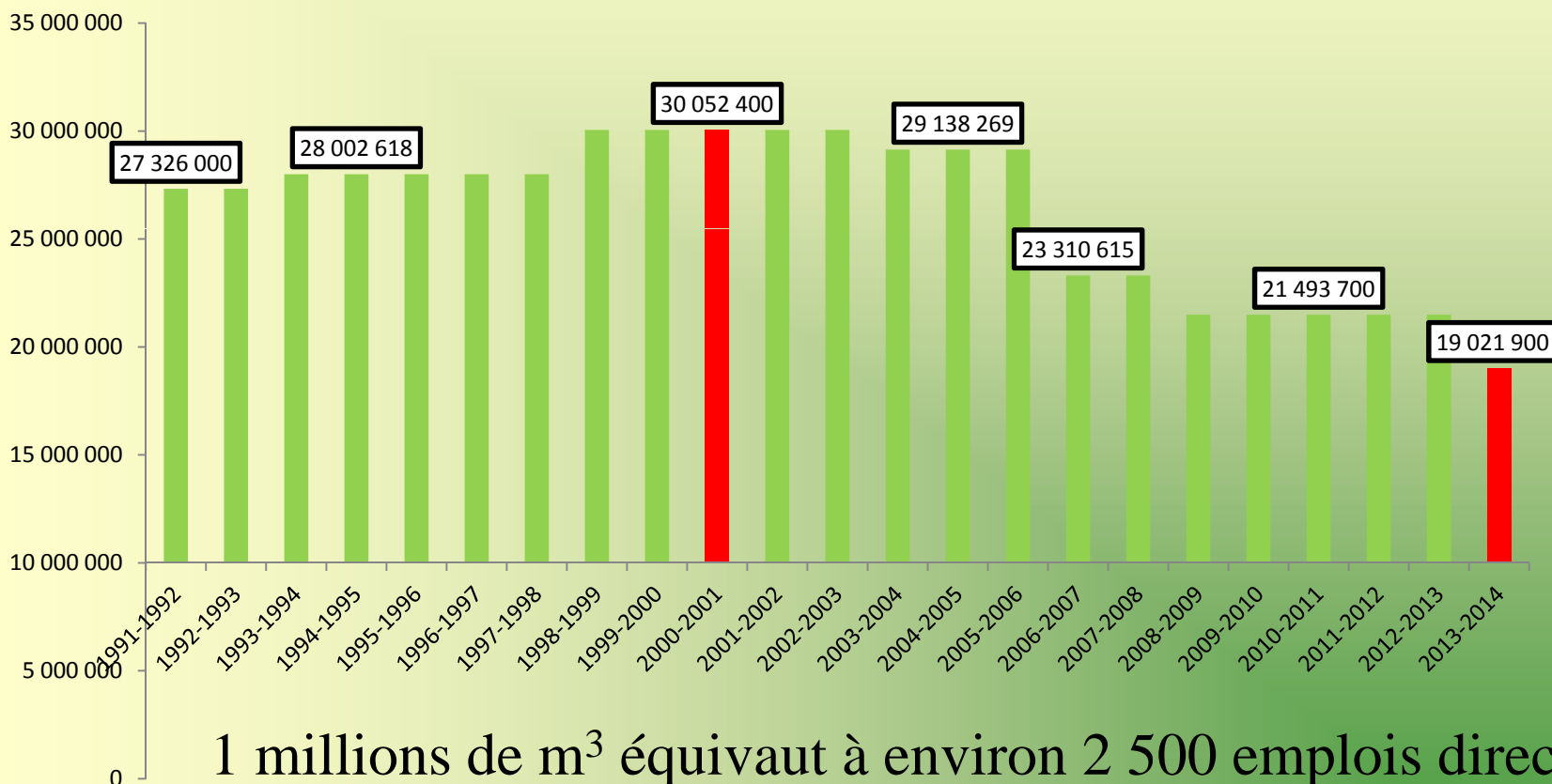
Emplois directs – 2000 à 2010

	<u>2000</u>	<u>2010</u>	<u>Écart</u>
1 ^{ère} TRANSFORMATION :	68 986	37 608	- 45%
2 ^{ème} et 3 ^{ème} TRANSFORMATION	<u>27 777</u>	<u>26 605</u>	<u>- 4%</u>
TOTAL	96 763	64 213	- 34%
Masse salariale (millions \$)	4 400	2 900	- 34%
Bois rond transformé ('000 m ³)	47 856	26 543	- 45%
Exportations (millions \$)	12 199	7 418	- 39%

L'industrie forestière, acteur important du Plan Nord



Évolution de la possibilité forestière SEPM



Préoccupations de l'industrie forestière

Possibilité forestière et volumes pour les garanties d'approvisionnement

- **Baisse de 28,5% de la possibilité forestière SEPM depuis 2000**
- **Annonce par le Forestier en chef d'une baisse de 10,3% pour 2013-2014 (évaluation partielle) pour une baisse totale de 38,8%**
- **Autres réductions attendues pour 2013-2018 compte tenu des impacts réels SADF/RADF et des éléments non considérés (calculs à venir)**
- **Créent des incertitudes nuisant aux investissements**
- **Fragilisent la structure industrielle par une hausse des coûts fixes**

La Stratégie et le règlement d'aménagement forestier durable (SADF & RADF)

- Proposition de SADF sans objectif de production de matière ligneuse
- Aucune étude sur les impacts cumulatifs des mesures de la SADF et du RADF (volumes et coûts)

Attente du CIFQ

« Le Québec veut aménager ses forêts publiques de façon à maintenir et même augmenter le niveau de récolte de matière ligneuse actuellement allouée, afin d'assurer un approvisionnement à prix compétitif et de qualité aux usines de transformation, créatrices de richesse collective pour l'ensemble des régions du Québec ».

Le marché du bois de la forêt publique

- **La capacité du système à déterminer le véritable prix du marché**
 - **Représentativité des lots**
 - **Composition**
 - **Localisation**
 - **Nombre de lots**
 - **Exemple de la Colombie-Britannique**

- **Transposition transparente et prévisible des prix à tous les bois de la forêt publique**

Le marché du bois de la forêt publique

Problématique des lots invendus

	Volume	Prix	
	(m ³)	(\$)	(\$/m ³)
Lots vendus	503 250	4 914 561	9,76
Lots invendus¹	528 200	2 656 500	5,03
Tous les lots	1 031 450	7 571 061	7,34

ENJEU : 60 millions de dollars par an

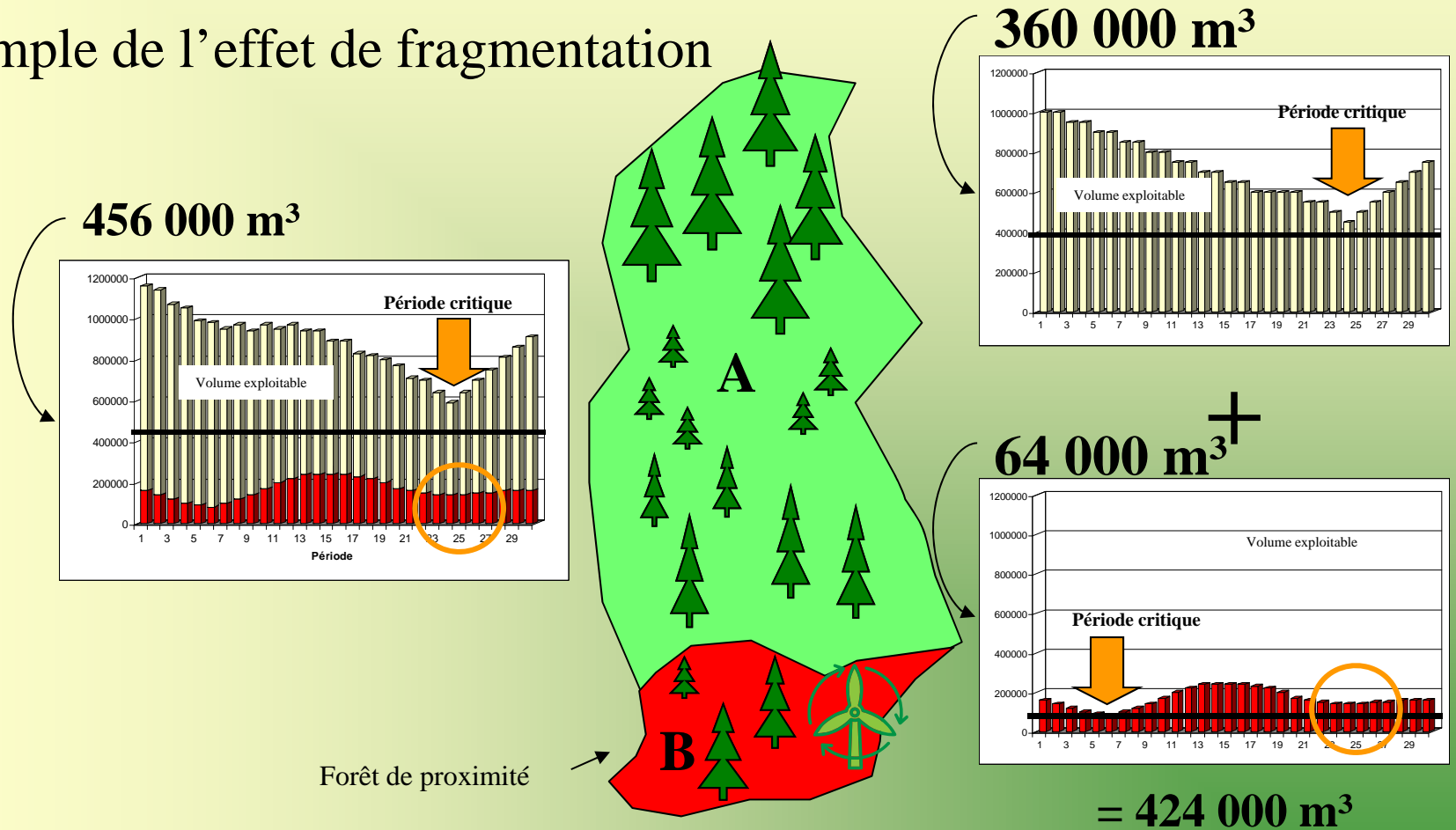
¹ Dépréciation de 30% des lots invendus sur la base de la dépréciation des prix de départ (lots invendus 2 fois)

Les forêts de proximités

- Favoriser le partenariat avec les détenteurs de garanties d'approvisionnement
- Mise en marché des bois selon l'entente de partenariat avec le ou les détenteurs d'une garantie d'approvisionnement
OU
Compris dans le 25% des bois mis en marché par le BMMB
- Éviter la fragmentation du territoire

Les forêts de proximité

Exemple de l'effet de fragmentation



Possibilité AB toujours > Poss.A + Poss.B

Les forêts de proximités

- **Maintien de la certification forestière de l'UA**
- **Flexibilité dans la gestion annuelle du niveau de récolte pour s'adapter aux fluctuations du marché**
- **Forêt de proximité comme source prioritaire d'approvisionnement**
- **Favoriser la sylviculture intensive**

Protection de 50% du territoire du Plan nord

- **Maintenir les volumes d'approvisionnement**
 - Nouvelles aires protégées au nord de la limite nordique
 - Balance de territoire protégée (38%) également
- **Faire reconnaître l'efficacité de l'AFD pour protection de l'environnement, de la biodiversité et des écosystèmes (Certification et loi 57)**

L'industrie forestière, acteur important du Plan Nord



Certification forestière

- **80% du territoire public sous aménagement certifié en 2012**
- **Le CIFQ aspire à la certification de 100% du territoire, ce qui positionnerait le Québec comme le leader incontournable en terme de développement durable et de foresterie responsable**
- **Maintien de la certification par le MRNF après le 1^{er} avril 2013**

Mise en œuvre de la loi 57

Plusieurs questions demeurent sans réponse:

- Modalités d'exercice des garanties d'approvisionnement (valeur de la rente annuelle, calendrier d'achat, etc.)
- Teneur et modalités des ententes de récolte:
 - Durée
 - Territoire
 - Disposition des essences sans preneur
- Responsabilités de la voirie
- Mécanismes de rétroaction et d'ajustement entre la récolte et la planification
- Ajustement des accréditations syndicales

Planification opérationnelle des activités de récolte

- **Modalités d'intégration des activités d'aménagement – rôle des TGIRT VS tables de bénéficiaires de CAAF**
 - Partage des coûts
 - Destination et transport du bois
 - Mesures d'harmonisation sur le terrain

- **Absence de mécanisme formel pour une implication efficace des industriels dans la planification opérationnelle**

- **Vaise hésitation dans plusieurs régions**

La gestion par objectifs et résultats

Pourquoi?

- Régime décentralisé, multiples intervenants, nécessite de trouver des solutions novatrices sortant des sentiers connus.
- La complexité des écosystèmes et le fait que la pratique de l'aménagement écosystémique est en développement implique qu'il ne peut y avoir une seule façon d'intervenir
- La mise en œuvre de la Loi demandera au système une agilité qui sera plus facile à obtenir par une gestion par objectifs et résultats

La gestion par objectifs et résultats

Comment?

- En laissant une place importante à l'autonomie professionnelle en faisant plus de place à la créativité et à l'innovation
- La définition d'objectifs et de cibles réalistes à atteindre, qui évitent le «détaillisme»
- Les résultats escomptés doivent être exprimés simplement en termes de minimums à atteindre et facilement mesurables
- L'ingénieur forestier doit pouvoir poser des actes professionnels en étant imputable de ses décisions

CONCLUSION

Le 16 juin 2011, lors de l'assemblée générale du CIFQ, la ministre Nathalie Normandeau a affirmé que *«la mise en œuvre de la Loi 57 ne devait pas augmenter le coût d'approvisionnement de l'industrie»*.

À ce moment-ci de la mise en œuvre de la loi, il est urgent que le MRNF se dote des outils d'analyse économique et financière lui permettant de respecter cet engagement formel. Il en va de la compétitivité de l'industrie forestière au Québec.